

PETR AKochZorn

CONSEIL SYNDICAL Procès-verbal - Séance du 29 février 2024 à 18 heures

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Membres présents : 21 membres

Mesdames Denise BOEHLER, Mireille GOEHRY, Marie-Paule LEHMANN, Virginie ZIMMERMANN.

Messieurs Gaston BURGER, Bernard FREUND, Alain GROSSKOST, Gérard SCHWEITZER, Alain HIPP, André JACOB, Jeannot KREBS, Laurent KRIEGER, Jean-Claude LASTHAUS, Pierre LUTTMANN, Raphaël MEHL, Georges PFISTER, Eric SCHAEFFER, Jean-Luc TOUSSAINT, Xavier ULRICH, Raymond ZILLIOX.

Membres absents excusés : 05 membres

Madame Claudine HUCKERT.

Messieurs Bernard LIENHARD, Nicolas RODRIGUEZ, Pierre ROTH, Jean-Jacques RUCH.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Raymond ZILLIOX est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 11 avril 2023
2. Compte de gestion – Année 2023
3. Compte administratif – Année 2023
4. Affectation du résultat de l'exercice 2023
5. Budget primitif du PETR de l'année 2024
6. Divers

Adoption du compte-rendu de la séance du 11 avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 avril 2023.

Délibération n° PETR-D-2024-2902-01 : Compte de gestion – Année 2023

Le Conseil syndical, vu la concordance de la comptabilité du PETR avec celle du Service de gestion comptable de Saverne, **adopte** à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2023.

Délibération n° PETR-D-2024-2902-02 : Compte administratif – Année 2023

Monsieur le Président présente au Conseil syndical le compte administratif de l'année 2023 qui s'établit comme ci-après :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	89 485,09 €	0,00 €
Dépenses	1 906,46 €	0,00 €
Excédent	87 578,63 €	0,00 €
Excédent global de clôture		87 578,63 €

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, 1^{er} Vice-Président, le Conseil syndical **adopte à l'unanimité** le compte administratif ainsi présenté.

Délibération n° PETR-D-2024-2902-03 : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Monsieur le Président **propose d'affecter** le résultat de l'année 2023 du compte administratif comme suit :

- Résultats de l'exercice :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Résultat de l'exercice	0,00 €	40 733,43 €
Résultat antérieur	0,00 €	46 845,20 €
Résultat cumulé	0,00 €	87 578,63 €
Restes à réaliser	./..	./..
Excédent à affecter	0,00 €	87 578,63 €

- Affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement	Affectation	
87 578,63 €	Cpte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	./..
	Cpte 002 – Résultat de fonctionnement reporté	87 578,63 €

Délibération n° PETR-D-2024-2902-04 : Budget primitif du PETR de l'année 2024

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical le projet de budget primitif du PETR pour l'année 2024.

Ainsi, le projet de budget pour l'année 2024 s'équilibre comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 122 578,63 €
- La section d'investissement s'équilibre à 30 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

- **adopte** le projet de budget primitif 2024 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- **arrête** le montant du budget à :
 - o section de fonctionnement : 122 578,63 €
 - o section d'investissement : 30 000,00 €
- **approuve** le document comptable et ses annexes,
- **charge** le Président de l'exécution du budget en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,
- **autorise** le Président à **passer et signer** tous les actes, conventions et contrats nécessaires à leur mise en œuvre,
- **autorise** le Président à procéder à des virements de crédits entre comptes de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % de la section (hors chapitre 012 – charges de personnel).

Le Secrétaire de séance,

Raymond ZILLIOX



Le Président,

Justin VOGEL

